Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
Section locale de Montréal

UNITÉS URBAINE ET FFRS

DE BONNES RELATIONS DE TRAVAIL?

NON!

NON-RESPECT DE VOS DROITS

Vous devez nous envoyer des enquêtes de grief individuelles pour chaque droit conventionnel que Postes Canada n'a pas respecté en réplique à notre droit de grève légale.

Annulés ou non-rémunérés

- ✖ Congés de vacances ou de pré-retraite
- ✖ Journées de récupération
- ✖ Primes de quart et de fin de semaine
- ✖ Prime au bilinguisme
- ✖ Congés pour raisons personnelles
- ✖ Accident de travail
- ✖ Adoption et maternité

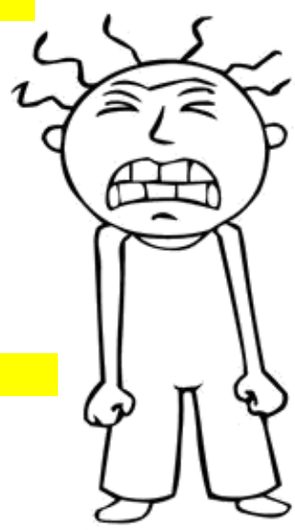

Retrait de contingents et indemnités

- ✖ Vacances
- ✖ Journées de récupération
- ✖ Congés pour raisons personnelles
- ✖ Chaussures et gants

N'oubliez pas de joindre :
- ✓ Une copie de votre talon de paie
- ✓ Une copie de votre contingent (PT90)

La déléguée ou le délégué syndical a le droit de préparer et de présenter un grief, conformément à la procédure prévue à l'article 9.04 de la convention collective.
FAITES VALOIR VOS DROITS!

Solidarité,

Sandra Delisle
1ère vice-présidente
STTP-Section locale de Montréal
SD/sg sepb-574

Montréal, le 3 décembre 2018 / 252